



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Equipement : budget

Question écrite n° 7276

Texte de la question

M. Pierre Hellier souhaite attirer l'attention de M. le ministre de l'équipement, des transports et du tourisme sur les conséquences facheuses que ne manqueront pas d'avoir les nouvelles réductions d'activité prévues dans le projet de loi de finances pour 1994 dans le secteur des travaux publics. Le budget des routes devrait être en recul de 11 % par rapport à la loi de finances initiale de 1993 et de 32 % par rapport à la loi de finances corrigée lors du collectif budgétaire du mois de juin. Les entreprises de travaux publics viennent certes de s'engager à recruter 4 000 jeunes de seize à vingt-cinq ans et celles-ci respecteront cet engagement, mais il est indispensable que le niveau d'activité soit satisfaisant pour permettre à l'ensemble de ces entreprises de perdurer et pour leur éviter de débaucher à nouveau du personnel. Il lui demande donc si des mesures seront prises pour atténuer cette réduction budgétaire qui vient brutalement annihiler les effets positifs du récent plan de soutien.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a décidé, dès les premières semaines de sa nomination, du plus important plan de relance des travaux publics depuis 1975. Il représente la mobilisation de plus de 20 milliards de francs de commandes, tant dans les transports collectifs (urbains ou de liaison), les routes (concedées ou non), l'environnement (agences de l'eau, enfouissement des lignes EDF) que pour la politique de la ville (quartiers dégradés). Les effets de plan seront prolongés en 1994 et les années suivantes. Ainsi, la baisse des taux d'intérêt a été amplifiée, ce qui favorisera le recours à l'emprunt, notamment des entreprises publiques et des collectivités territoriales. Le budget 1994 du ministère de l'équipement, des transports et du tourisme permettra de consolider le plan de relance de 1993, notamment avec des engagements routiers en augmentation de 6 p. 100. Au niveau des paiements, les inévitables reports de crédits de 1993 sur 1994, compte tenu de l'importance des mesures budgétaires prises en cours d'année, soutiendront la commande, en particulier au titre des routes et de la politique de la ville. Le lancement en 1994 de la troisième piste de l'aéroport Charles-de-Gaulle a été confirmé. De plus, le Premier ministre a récemment porté l'enveloppe de travaux des sociétés concessionnaires d'autoroutes à 14 milliards en 1994 (engagements et paiements), l'achèvement des autoroutes concedées inscrites au schéma directeur routier national devant intervenir dans les dix prochaines années, soit avec cinq ans d'avance par rapport à la perspective antérieure. D'importantes décisions de principe ont également été prises en vue du lancement des TGV Est et Méditerranée. Enfin, le Gouvernement prend toutes les mesures nécessaires, suite au CIAT de Mende, afin que les prochains contrats de plan Etat-régions puissent effectivement démarrer dès le début de l'année 1994, l'enveloppe globale de l'Etat s'élevant à 67,5 milliards de francs. Dans un contexte économique sans précédent depuis 1945, l'Etat prend donc toutes les mesures nécessaires et possibles en vue de la reprise de l'activité dans les travaux publics.

Données clés

Auteur : [M. Hellier Pierre](#)

Circonscription : - UDF

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 7276

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : équipement, transports et tourisme

Ministère attributaire : équipement, transports et tourisme

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 1er novembre 1993, page 3758

Réponse publiée le : 10 janvier 1994, page 153